



DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2022-2023

Validées par le Comité Directeur du 20/06/2022

WWW.LOIREBASKETBALL.ORG



DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2022/2023

DISPOSITIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES

Paielement au Comité Départemental Loire Basketball

Se reporter aux Dispositions Financières de la FFBB

DISPOSITIONS FINANCIÈRES RÉGIONALES

Paielement au Comité Départemental Loire Basketball

Se reporter aux Dispositions Financières de la Ligue AuRA

DISPOSITIONS FINANCIÈRES DÉPARTEMENTALES

Paielement au Comité Départemental Loire Basketball

COTISATION DÉPARTEMENTALE

Club de moins de 50 licenciés	150.00€
Club de plus de 50 licenciés	190.00€

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : ENGAGEMENT + PACTE DES OFFICIELS 2024

Senior PR et D2	150.00€
+ Droit à la formation des officiels : Engagements Senior PR et D2	50.00€
Senior D3 et D4	130.00€
+ Droit à la formation des officiels : Engagements Senior D3 et D4	20.00€
U20 / U18F / U17M / U15 / U13	100.00€
+ Droit à la formation des officiels : Engagements Jeunes	20.00€
Jeunes U13 à U18 (3 ^{ème} phase uniquement)	50.00€
Mini-Basket U9/U11 (incluant Fête du Mini-Basket)	60.00€
Section baby-Basket U7 (incluant plateaux et Fête du Baby-Basket)	20.00€
Coupe Pierre Maisonnial	50.00€
+ Fonds de développement à l'arbitrage	20.00€
Coupes Annexes	20.00€
+ Fonds de développement à l'arbitrage	15.00€
Challenge Jeunes Noël Grange	20.00€
+ Fonds de développement à l'arbitrage	10.00€

LICENCES

Les groupements sportifs doivent régler au Comité les sommes réclamées par le Trésorier Général dans les 8 jours suivant la réception des factures.

Le règlement des licences se fait en 4 fois :

- 1^{er} acompte - 15 septembre de la saison en cours
- 2^{ème} acompte - 15 octobre de la saison en cours
- 3^{ème} acompte - 15 décembre de la saison en cours
- Solde - 15 mars de la saison en cours

Les Clubs n'ayant pas réglé les factures Comité dans un délai d'un mois après leur édition, seront soumis à une pénalité forfaitaire de 50.00€ pour ouverture de dossier et d'une majoration de 10% du montant impayé.

PÉNALITÉS FINANCIÈRES



DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2022/2023

Président - Trésorier - Correspondant non licenciés au 1 ^{er} août de la saison	50.00€
Changement de joueur brûlé par la commission sportive	12.00€
Engagements hors délai	60.00€
Feuille incomplète ou non conforme	10.00€
Absence Délégué de club séniors PR et jeunes PH/D1	50.00€
Absence Délégué de club autre cas	30.00€
Absence d'entraîneur majeur licencié sur la feuille de marque	30.00€
Absence d'entraîneur licencié sur la feuille de marque	30.00€
<u>Feuilles de match non transmises</u>	
Feuille manquante Mini-Basket	10.00€
Feuille de match en retard (S+2) – 1 ^{ère} demande au BO	30.00€
Feuille de match en retard (S+3) – 1 ^{er} rappel au BO	20.00€
Feuille de match en retard (S+5) – 2 ^e rappel au BO	Match perdu
<i>Ces trois pénalités sont cumulables</i>	
Résultat non saisi (lundi à 12h00) ou erroné : par résultat manquant	10.00€
Résultat non saisi lors des deux derniers matches de la phase	20.00€
Dérogation hors délai	10.00€
<u>Forfaits</u>	
1 ^{er} forfait simple jeunes & Mini-Basket (phase 1 - 2 - 3)	20.00€
2 ^e forfait simple jeunes (phase 1 - 2 - 3)	50.00€
Forfait simple senior – U20	70.00€
2 ^e forfait simple senior – U20	140.00€
Forfait général jeunes (phase 1 et 2)	20.00€
Forfait général jeunes (phase 3)	140.00€
Forfait général séniors – U20 (en cours de championnat)	180.00€
Forfait Coupes Séniors & Jeunes	100.00€
Forfait phase finale départementale	120.00€
Forfait Finales Départementales Jeunes et Séniors	250.00€
Liste de joueurs brûlés hors délais ou définie par commission sportive	50.00€
Rencontre perdue par pénalité – Séniors – U20 – U18F – U17M	45.00€
Rencontre perdue par pénalité – U15 – U13 – Mini-Basket	25.00€
Absence à la journée Charte de l'entraîneur U15 – U13	50.00€
Licence manquante Senior – U20 – U18F – U17M (maxi 75€ par match)	15.00€
Licence manquante U15 – U13 – Mini-Basket (maxi 50€ par match)	10.00€
Participation à deux rencontres Mini-Basket le même weekend sportif	10.00€
Réclamation – Pose de la réclamation	160.00€
Réclamation – Remboursement en cas de bien fondé	80.00€
<i>Si match à rejouer : Frais d'arbitrage à la charge du comité en cas de rencontre à désignation – à la charge des deux clubs dans les autres cas</i>	
Non utilisation e-marque	20.00€

DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2022/2023

Absence à l'Assemblée Générale	150.00€
Fautes : FT & FDSR infligées en compétitions départementales	
- 1 ^{ère} Faute	30.00€
- 2 ^{ème} Faute	50.00€
INDEMNITÉS OFFICIELS	
Indemnité arbitre de rencontre Championnat U13 à U18	28.00€
Indemnité arbitre de rencontre Championnat Seniors D2 à D4 et U20	30.00€
Indemnité arbitre de rencontre Championnat Seniors PR	32.00€
Indemnité Ref 3x3 (la journée)	50.00€
Frais de juge unique	15.00€ + IK
Montant de l'indemnité kilométrique officiels fixé par la FFBB	0.38€
VENTES DIVERSES	
Livret Technique : 7-11 ans – 11-13 ans	35.00€
STAGES DIVERS	
Formation des officiels	Inclu dans les engagements
Formation de cadre Brevets Fédéraux (par délégation de la Ligue)	Cf. Ligue
Intervention Technique du CTF – Séance d'entraînement	50.00€
Intervention Technique du CTF – Accompagnement de projet club	Gratuit
FRAIS DIVERS	
Frais de délégué par rencontre à la demande du Comité	10.00€ + IK
Frais de délégué par rencontre à la demande et à la charge des clubs	20.00€ + IK
Montant de l'indemnité kilométrique de déplacement bénévoles	0.38€
CAUTIONS DIVERSES	
Caution prêt de l'arche gonflable	150.00€
Caution prêt de la structure gonflable	1500.00€
Caution prêt de la ½ structure gonflable	750.00€
Caution prêt de panneaux de Mini Basket (par panneau)	150.00€

INDEMNITÉS ASSUJETTIES A L'URSSAF	
Des fiches de paie seront établies pour les cas suivants	
INTERVENTIONS CADRES ARBITRES	
Coordonnateur de stage (formateur labellisé)	40.00€
Indemnité de Formateur Arbitre Labellisé (la journée)	35.00€
Indemnité de Formateur Arbitre Labellisé (la ½ journée)	17.50€
Frais de formation Arbitre et OTM (la journée)	30.00€
Frais de formation Arbitre et OTM (la ½ journée)	15.00€
Evaluation d'arbitres	20.00€
Superviseur Ref 3x3 (la journée)	35.00€
INTERVENTIONS CADRES TECHNIQUES	

DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2022/2023

Parcours de Performance Fédéral	
Intervention à la journée :	
- Coordonnateur (BE – DEJEPS – DESJEPS)	40.00€
- Encadrement (BE – DEJEPS – DESJEPS)	35.00€
- Encadrement (BPJEPS – ER – CQP – Prof EPS)	30.00€
- Encadrement (EJJ – U7/U11 – U13/U20 – Etudiant STAPS)	25.00€
- Encadrement (autre cas)	20.00€
Intervention demi-journée, séance, match :	
- Encadrement (BE – DEJEPS – DESJEPS)	17.50€
- Encadrement (BPJEPS – ER – CQP – Prof EPS)	15.00€
- Encadrement (EJJ – U7/U11 – U13/U20 – Etudiant STAPS et ESPE)	12.50€
- Encadrement (autre cas)	10.00€
Contrôle match charte U15 et U13 (à la demande de la CT)	15.00€
Contrôle match charte U15 et U13 (à la demande et à la charge du club)	20.00€ + IK
INTERVENTIONS CADRES TECHNIQUES Formation des Cadres (Brevets Fédéraux)	
Intervention à la journée :	
- Coordonnateur (BE – DEJEPS – DESJEPS)	40.00€
- Encadrement (BE – DEJEPS – DESJEPS)	40.00€
Intervention à la demi-journée, séance, évaluation :	
- Coordonnateur (BE – DEJEPS – DESJEPS)	20.00€
- Encadrement (BE – DEJEPS – DESJEPS)	20.00€
INTERVENTIONS CADRES TECHNIQUES Faites du Basket – Centre Génération Basket – Basket Santé	
Intervention à la journée	
- Coordonnateur (BE – DEJEPS – DESJEPS)	40.00€
- Encadrement	30.00€
DIVERS	
Repas, forfait (stage à la journée)	8.00€
Nuitée de stage	30.00€
Montant de l'indemnité kilométrique de déplacement	0.38€